



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cour d'appel de Douai

Question écrite n° 44654

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les graves carences qu'accuse la chambre sociale de la cour d'appel de Douai et lui fait part du préjudice subi par les salariés de la région qui attendent en moyenne entre trois et quatre ans pour obtenir un arrêt. La cause principale de cet engorgement réside sans conteste dans le nombre insuffisant de magistrats affectés à cette chambre sociale, quatre seulement, alors que la résorption des retards et la prise en charge des nouveaux dossiers nécessiteraient au moins douze magistrats. Cette situation est d'autant plus pénible que certains employeurs peu scrupuleux font systématiquement appel des jugements rendus par les conseils de prud'hommes dans le but évident de gagner du temps au mépris des personnes ayant perdu leur emploi et se trouvant confrontées à de grandes difficultés. En conséquence, il lui demande de faire connaître les mesures envisagées afin de permettre un fonctionnement normal de la chambre sociale de la cour d'appel de Douai.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions de fonctionnement des juridictions est une priorité de la chancellerie. À cet égard, des mesures ont été décidées dans le cadre du plan pluriannuel pour la justice mis en place par la loi du 6 janvier 1995. Il s'agit, notamment, de la création de trois cents postes de magistrats et de mille vingt postes de fonctionnaires, de l'institution de magistrats exerçant à titre temporaire, et de la création des assistants de justice. La mise en œuvre des deux premières phases de ce plan quinquennal a d'ores et déjà permis de créer cent vingt emplois de magistrats. En particulier, la loi de finances pour 1996 a autorisé notamment le recrutement de cinquante-huit magistrats et de quatre cent soixante-huit fonctionnaires des greffes dont dix-sept fonctionnaires de catégorie A, soixante-dix-sept de catégorie B et trois cent soixante-quatorze de catégorie C. Cet effort sera poursuivi en 1997 en dépit d'un contexte budgétaire difficile. Ainsi, le ministère de la justice a obtenu la création de trente emplois de magistrat et de cent quarante-sept emplois de fonctionnaire supplémentaires. Ces créations visent à répondre à la nécessité de réduire les délais de traitement des contentieux. Cependant, la chancellerie ne reconnaît pas les difficultés particulières auxquelles doit faire face la cour d'appel de Douai. Cette juridiction a un effectif composé de quarante et un magistrats du siège, douze magistrats du parquet, huit magistrats placés auprès des chefs de cour et de quatre-vingt-dix-sept fonctionnaires. Six postes de magistrat sont vacants dont trois postes de conseiller du second grade, un de conseiller du premier grade et deux de substitut général. La chancellerie veille à ce que des nominations interviennent dans les meilleurs délais. En outre, cette cour d'appel a déjà retenu l'attention de la chancellerie. En effet, elle a bénéficié de plusieurs créations de postes de conseiller, un en 1994, trois en 1995 et un poste de conseiller en service extraordinaire cette même année. En 1996, cet effort a été poursuivi puisque trois emplois supplémentaires ont été créés dans cette juridiction : un emploi de conseiller du premier grade, un de conseiller du second grade et un de juge placé ; ces emplois restent à pourvoir. Parmi les fonctionnaires, sont vacants trois emplois de catégorie A et huit de catégorie C. Ces postes seront proposés aux prochaines commissions administratives paritaires. Par contre, il existe un poste de catégorie B en surnombre. Cet effectif a, par ailleurs, été renforcé d'un emploi de catégorie A et de

douze emplois de categorie C, a la suite de la localisation d'emplois crees au titre du present exercice budgetaire. Parmi ces emplois, dix sont destines a composer le nouveau service administratif regional. Les creations d'emplois pour 1997 sont en cours d'examen. Le nombre d'affaires civiles nouvelles enregistre dans cette cour d'appel a progresse moins vite qu'en moyenne nationale sur la periode 1991-1994 et la duree moyenne de traitement des affaires civiles en 1994 est inferieure a la duree moyenne nationale. Ceci demontre la remarquable mobilisation des magistrats et des fonctionnaires de cette juridiction pour faire face a l'afflux du contentieux. Ceci etant, les magistrats de la chambre sociale et les fonctionnaires du greffe doivent faire face a une aggravation de leur charge de travail, resultant notamment de l'accroissement du stock. Une amelioration de la situation est esperee par le renforcement des effectifs de magistrats de la juridiction opere recemment. Enfin, pour tenir compte des specificites de la region, la chancellerie a consenti un effort particulier en matiere de credits immobiliers et informatiques. A ce titre, la dotation en credits de fonctionnement s'est elevee, en 1995, a 4,3 MF, et la dotation globale informatique relative aux credits deconcentres, a 3 MF. En outre, 9,7 MF ont ete alloues, en 1995, au titre des credits d'equipement. Cette politique de soutien sera maintenue pour faire beneficier la region Nord - Pas-de-Calais de l'effort naturel de solidarite nationale.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44654

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5739

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 707